

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**Nombre de membres**

En exercice : **12**

Présents ou représentés : 8

Ayant reçu mandat : 3

Absents : 0

Excusés : 4

**DELIBERATION n° CA24-12-206**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 11 Décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à 9 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 2 décembre 2024, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE  
M. Charles DE COURSON  
Mme Frédérique SCHULTHESS  
M. Rudy NAMUR  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON  
M. Arnaud ROBINET

**Ayant reçu mandat :**

M. Charles DE COURSON représenté par  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Arnaud ROBINET représenté par  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON représenté par  
M. Pierre POUPART

**Excusés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Philippe PICHERY  
M. Thibaut DUCHENE  
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET  
M. Christian AUBERTIN

**Excusés :**

M. Bruno GANTELET

**Assistent également à la réunion :**

Mme Sabine GALICHER  
M. Philippe SALMON  
M. Pierre POUPART  
M. Didier KURZ  
Mme Céline THOMAS  
M. Daniel FRIZOT  
Mme Nathalie KALBE  
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 8 (huit) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

### **OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 20 septembre 2024.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 20 septembre 2024 ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 20 septembre 2024 joint en annexe.

### **VOTES**

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

**Le Président,  
Jean-Marc ROZE**



Certifié exécutoire le 08/01/2025

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 08/01/2025
- La publication sur le site [www.xcr-airport.com](http://www.xcr-airport.com) le : 08/01/2025

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**PV CA24-09**

**Nombre de membres**

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Ayant reçu mandat : **3**

Absents : **0**

Excusés : **0**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 20 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 septembre à 15 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 12 septembre 2024, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE  
M. Christian BRUYEN  
Mme Frédérique SCHULTHESS  
M. Jean-Pierre FORTUNÉ  
M. Rudy NAMUR  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON  
M. Arnaud ROBINET  
M. Philippe PICHERY  
M. Charles DE COURSON  
M. Thibaut DUCHÊNE

**Ayant reçu mandat :**

M. Arnaud ROBINET représenté par  
M. David CHATILLON  
M. Vincent VERSTRAETE représenté par  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Jacques JESSON représenté par  
M. Pierre POUPART

**Excusés :**

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

**Excusés :**

M. Christian AUBERTIN  
M. Bruno GANTELET

**Assistent également à la réunion :**

Mme Sabine GALICHER  
M. Charles GERMAIN  
Mme Marie-Noëlle GABET  
M. Cyril LAURENT  
M. Philippe SALMON  
M. Pierre POUPART  
M. David CHATILLON

M. Didier KURZ  
M. Jean-Luc BOEUF  
M. Frédéric DEPRES  
Mme Céline THOMAS  
Mme Sophie MAILLARD  
Mme Sonia PIERRARD

La séance est ouverte par M. le Président, qui constate que le Conseil d'administration peut valablement délibérer (douze membres présents ou représentés).

M. le Président demande à tous les membres de l'assemblée de se présenter.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 6 juin 2024 ;
2. Présentation et adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2024 ;
3. Point sur les investissements ;
4. Approbation de la passation d'un marché pour l'acquisition d'un Tracteur de repoussage tout électrique et d'un Groupe de puissance auxiliaire tout électrique (financé à 60% par subvention de la Région et 40% par l'EPGAV) ;
5. Information sur la passation de la 2ème phase du marché Multiplexage ;
6. Information suite à la passation de l'AMI restauration pour la reprise du restaurant de l'aérogare passager ;
7. Point sur l'activité 2024 ;
8. Questions diverses.

.....

#### 1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 6 juin 2024

##### **Délibération n° CA24-09-204**

Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 6 juin 2024 joint en annexe est approuvé à l'unanimité par les membres votants.

#### 2. Présentation et adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2024

M. PAUQUET informe l'assemblée que la décision modificative n°1 du budget primitif 2024 sera présentée courant octobre.

M. le Président regrette qu'un état du budget à M-1 ne puisse pas être présenté, il demande qu'à l'avenir un état mensuel lui soit transmis.

M. le Président souligne de nouveau le travail de recouvrement des créances mené depuis début 2023.

#### 3. Point sur les investissements

M. PAUQUET reprend les investissements prévus sur 2024 pour un total de 750k€.

Il précise que le tracteur de PUSH Electrique et le GPU Electrique feront l'objet d'un marché, que les investissements en lien avec la Cybersécurité seront finalisés en 2025.

M. PAUQUET rappelle que les investissements sont financés à 60% par la région Grand Est et 40% par l'EPGAV soit respectivement 450k€ et 300k€.

4. Approbation de la passation d'un marché pour l'acquisition d'un Tracteur de repoussage tout électrique et d'un Groupe de puissance auxiliaire tout électrique (financé à 60% par subvention de la Région et 40% par l'EPGAV)

#### **Délibération n°CA24-09-205**

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la passation d'un marché pour l'acquisition d'un Tracteur de repoussage tout électrique et d'un Groupe de puissance auxiliaire tout électrique, donne délégation au Directeur afin de procéder à l'ensemble des formalités quant à la préparation, la passation et l'exécution du marchés, accord-cadre et actes dérivés relatifs à l'acquisition d'un tracteur de repoussage tout électrique et d'un groupe de puissance auxiliaire tout électrique et autorise le Directeur à signer tous les documents relatifs aux présentes délégations.

#### 5. Information sur la passation de la 2ème phase du marché Multiplexage

M. PAUQUET explique que le marché a pour mission la mise à niveau des équipements de l'aéroport.

M. PAUQUET rappelle que l'EPGAV sera sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département de la Marne et que le coût est approximativement de 150k€ pour répondre à la question de M. DE COURSON.

#### 6. Information suite à la passation de l'AMI restauration pour la reprise du restaurant de l'aérogare passager

M. PAUQUET explique que le *BEFLY* n'a pas souhaité renouveler la location de l'espace restaurant de l'aérogare passager.

Il indique que la procédure AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) en vue de confier l'exploitation d'une activité *de bar-restaurant, de catering et de duty free* sur le site XCR Airport) s'est avérée infructueuse, aucun candidat ne s'est présenté.

M. PAUQUET reprend les points de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) : ouvrir sur le temps méridien et allonger l'ouverture du midi, ouverture lors des vols et le matin pour un service de petit déjeuner, proposer des *afters-works* et ouvrir d'avantage le bar, proposer des produits locaux fait également partie des demandes.

M. le Président interroge l'assemblée sur la faisabilité de faire appel à la restauration scolaire dont la proportion de produits locaux est de 35%.

M. VALENTIN répond que le système des cantines est basé sur des commandes longues, que la liaison froide et/ou chaude serait possible mais sur un repas par jour et donc pas adapté à la restauration grand public et que les personnels ne sont pas formés à ce genre de prestation.

Mme SCHULTHESS complète en précisant que système des cantines n'offre pas de souplesse notamment sur les repas du soir et les *afters-works*.

M. POUPART attire l'attention de l'assemblée sur l'importance de la présence du restaurant sur la ZAC de Vatry tant pour les salariés, chauffeurs routiers, prestataires extérieurs ... et de son très grand intérêt et du rôle social d'un restaurant pour les habitants des communes alentours.

M. DE COURSON propose d'orienter le débat sur des chaînes d'autoroute.

Autres pistes, une entreprise présente sur la ZAC souhaite également implanter un espace restauration sur la ZAC. Il a été précisé que le dossier AMI leur avait été transmis mais qu'à ce jour, aucun retour n'a été donné.

## 7. Point sur l'activité 2024

M. PAUQUET présente l'activité arrêtée à août 2024 par rapport à 2023 à la même période :

- Activité TRAINING : 5711 mouvements soit +12%,
- Activité PAX : 55 328 passagers soit +23%, la fréquence pour la saison été est de 5 vols/semaine,
- Activité domaniale : 110% de la prévision annuelle, il s'agit des revenus issus des locations de locaux de l'aéroport,
- Activité aviation d'affaires : 110% de la prévision annuelle,
- Activité CARGO : 5931 tonnes soit +81%, l'attention est attirée sur ce chiffre qui n'est pas représentatif des derniers 8 mois puisque le plus gros de l'activité a eu lieu sur le début de l'année 2024.
- Activité totale piste : 7530 mouvements soit +9%.

M. DE COURSON demande que la présentation de l'activité soit complétée par des données chiffrées en € pour représenter l'année 2023 et l'année 2024.

M. le Président demande à M. PAUQUET, concernant l'activité CARGO, s'il a une projection sur les 4 derniers mois de 2024, une vision de l'activité, des prévisions réalisables.

M. PAUQUET répond qu'une compagnie a obtenu ses accréditations pour les allers retours France/Chine dans le cadre de son activité e-commerce, qu'à ce jour la fréquence des rotations est de 2 vols / semaines et passera à 3 vols / semaine à partir du 1er octobre ; que cette compagnie va louer des surfaces dans l'aérogare de Fret 1.

M. DE COURSON demande si on pourrait passer de 6000 à 12000 tonnes d'ici la fin de l'année.

M. PAUQUET répond que les indicateurs sont bons, les accords bilatéraux avec l'ensemble des opérateurs chinois sont validés par les gouvernements, il y a donc matière à réaliser 6 000 tonnes sur le dernier quadrimestre.

M. le Président reprend un point abordé régulièrement en Conseil d'administration, concernant le training, et le fait que certains élus se soient plaints que certaines compagnies n'empruntent pas correctement les couloirs aériens et génèrent des nuisances sonores, il précise que le Département de la Marne, lors de la création de l'aéroport, avait financé l'isolation phonique des habitations des communes voisines.

M. PAUQUET répond qu'une entrevue a déjà eu lieu avec la DSNA pour le traçage des trajectoires empruntées par les aéronefs, qu'il doit être prévenu en temps réel pour que les données radars puissent être extraites, que les équipages qui reviennent en training sont et seront briefés pour éviter les récidives.

M. POUPART, en porte-parole de sa commune, insiste sur les nuisances de l'activité training et du réel problème de passage.

M. le Président indique que c'est du pouvoir du SNA, par l'intermédiaire de M. PAUQUET, d'échanger avec les compagnies en toute intelligence comme cela a déjà eu lieu par le passé.

## 8. Questions diverses

M. PICHERY ajoute que la présentation gagnerait en efficacité en ajoutant une colonne financière à l'activité, un ordre de grandeur des recettes et des dépenses inscrites au budget.

M. DUCHÊNE confirme la volonté de la Région Grand Est de s'associer au Département de la Marne pour les investissements de l'aéroport.

M. DE COURSON questionne M. PAUQUET, du fait de l'absence de présentation du compte d'exploitation à ce jour, s'il a une projection du chiffre d'affaires prévisionnel et s'il sera atteint. M. PAUQUET indique qu'il sera probablement en dessous.

M. le Président interroge M. PAUQUET sur le sujet du personnel.

M. DEPREZ intervient avec les chiffres à ce jour.

M. le Président demande des précisions sur les raisons du dérapage budgétaire de la masse salariale.

M. PAUQUET explique l'écart et que certains recrutements sont décalés à 2025.

M. PAUQUET annonce le partenariat de l'EPGAV avec France Travail et les agences d'emplois pour le recrutement et la formation de personnel aux emplois de l'aéroport.

M. le Président conclut sur la nécessité de pouvoir naviguer avec des indicateurs de suivi mensuel sur l'année en cours et l'année précédente des recettes et des dépenses de l'EPGAV.

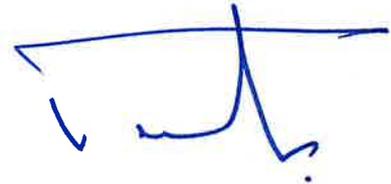
→ Convocation du prochain Conseil d'administration par M. le Président le vendredi 18 octobre 2024 à 14h00.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

**Le Président,**



**Jean-Marc Roze**

Accusé de réception en préfecture  
051-820964260-20241211-CA202412\_206-DE  
Reçu le 08/01/2025

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**Nombre de membres**

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **8**

Ayant reçu mandat : **3**

Absents : **0**

Excusés : **4**

**DELIBERATION n° CA24-12-207**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 11 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à 9 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 2 décembre 2024, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE  
M. Charles DE COURSON  
Mme Frédérique SCHULTHESS  
M. Rudy NAMUR  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON  
M. Arnaud ROBINET

**Ayant reçu mandat :**

M. Charles DE COURSON représenté par  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Arnaud ROBINET représenté par  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON représenté par  
M. Pierre POUPART

**Excusés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Philippe PICHERY  
M. Thibaut DUCHENE  
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET  
M. Christian AUBERTIN

**Excusés :**

M. Bruno GANTELET

**Assistent également à la réunion :**

Mme Sabine GALICHER  
M. Philippe SALMON  
M. Pierre POUPART  
M. Didier KURZ  
Mme Céline THOMAS  
M. Daniel FRIZOT  
Mme Nathalie KALBE  
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 8 (huit) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

### **OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

Présentation et adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2024.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant la nécessité de modifier le Budget Primitif 2024 en y incluant la Décision Modificative n° 1 ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024 :

Budget 2024 – Section de fonctionnement

## **1. Section de fonctionnement**

Dépenses	Budget primitif	DM	Budget actualisé
011 Charges à caractère général	4 634 727.00	-265 061.00	4 369 666.00
012 Charges de personnel	4 663 831.00	685 184.00	5 349 015.00
65 Autres charges	5 080.00	-4 900.00	180.00
66 Charges financières	450 000.00	-69 705.00	380 295.00
67 Charges exceptionnelles	5 000.00	83 564.00	88 564.00
042 Opérations d'ordre	280 644.00	1.00	280 645.00
023 Virement section investissement	583 516.76	-561 457.00	22 059.76
<b>Total</b>	<b>10 622 798.76</b>	<b>-132 374.00</b>	<b>10 490 424.76</b>
Recettes			
013 Atténuation de charges	50 000.00	-20 000.00	30 000.00
70 Produits services	6 502 088.00	-901 393.00	5 600 695.00
74 Subventions	3 421 000.00	656 859.00	4 077 859.00
76 Produits financiers		1 769.00	1 769.00
77 Produits exceptionnels	10 540.00	130 391.00	140 931.00
<b>Total</b>	<b>9 983 628.00</b>	<b>-132 374.00</b>	<b>9 851 254.00</b>
002 Report 2023	639 170.76		639 170.76

## 2. Section d'investissement

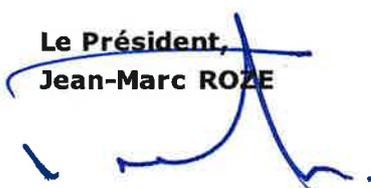
Dépenses	Budget primitif	DM	Budget actualisé
10 Dotation	2 793 655.99	-468 200.75	2 325 455.24
16 Emprunt	150 000.00		150 000.00
20 Immobilisations incorporelles	25 000.00	200 784.00	225 784.00
21 Immobilisations corporelles	761 198.59	-7 071.59	754 127.00
<b>Total</b>	<b>3 729 854.58</b>	<b>-274 488.34</b>	<b>3 455 366.24</b>
Recettes			
13 Subvention	450 000.00		450 000.00
16 Dépôts reçus		8 560.61	8 560.61
27 Immobilisations financières		278 407.05	278 407.05
021 Virement section exploitation	583 516.76	-561 457.00	22 059.76
040 Opérations d'ordre	280 644.00	1.00	280 645.00
<b>Total</b>	<b>1 314 160.76</b>	<b>-274 488.34</b>	<b>1 039 672.42</b>
002 Report 2023	2 415 698.82		2 415 693.82

### VOTES

Pour : 8  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

**Le Président,**  
**Jean-Marc ROZE**



Certifié exécutoire le 08/01/2025

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 08/01/2025
- La publication sur le site [www.xcr-airport.com](http://www.xcr-airport.com) le : 08/01/2025

## DM n°1 - BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 8

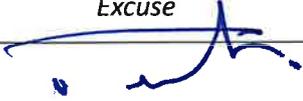
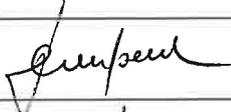
**Votes :**

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Date de convocation** : 02/12/2024

Présenté par le Directeur Général, Monsieur Fabrice PAUQUET  
Et délibéré par le Conseil d'Administration,  
Réuni en session  
A Châlons en Champagne, le 11 décembre 2024

**Les membres :**

NOM	REPRÉSENTATION	SIGNATURE
Jean-Marc ROZE	/	
Christian BRUYEN	/	Excusé
Charles DE COURSON	Donne pouvoir à M. Jean-Marc ROZE	
Frédérique SCHULTHESS	/	
Jean-Pierre FORTUNE	/	Excusé
Rudy NAMUR	/	
Julien VALENTIN	/	
Vincent VERSTRAETE	/	
Thibaut DUCHENE	/	Excusé
Jacques JESSON	Représenté par M. Pierre POUPART	
Arnaud ROBINET	Donne pouvoir à M. Vincent VERSTRETE	
Philippe PICHERY	/	Excusé

Certifié exécutoire par le Directeur, compte tenu de la transmission en préfecture,  
Le, *A. Bussy Lettre*

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>82096426000013</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>- Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : AGENT COMPTABLE AEROPORT DE VATRY

<b>EPIC</b>
-------------

M. 4 (1)

<b>Décision modificative 1 (2)</b>
------------------------------------

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) de l'article pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.
  - (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

II – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

V

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	-132 374,00	-132 374,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		-132 374,00	-132 374,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	-274 488,34	-274 488,34
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		-274 488,34	-274 488,34

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>-406 862,34</b>	<b>-406 862,34</b>
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 634 727,00	0,00	-265 061,00	-265 061,00	4 369 666,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 663 831,00	0,00	685 184,00	685 184,00	5 349 015,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 080,00	0,00	-4 900,00	-4 900,00	180,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>9 303 638,00</b>	<b>0,00</b>	<b>415 223,00</b>	<b>415 223,00</b>	<b>9 718 861,00</b>
66	Charges financières	450 000,00	0,00	-69 705,00	-69 705,00	380 295,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	83 564,00	83 564,00	88 564,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>9 758 638,00</b>	<b>0,00</b>	<b>429 082,00</b>	<b>429 082,00</b>	<b>10 187 720,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	583 516,76		-561 457,00	-561 457,00	22 059,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	280 644,00		1,00	1,00	280 645,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>864 160,76</b>		<b>-561 456,00</b>	<b>-561 456,00</b>	<b>302 704,76</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 622 798,76</b>	<b>0,00</b>	<b>-132 374,00</b>	<b>-132 374,00</b>	<b>10 490 424,76</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 490 424,76</b>
---	----------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	30 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 502 088,00	0,00	-901 393,00	-901 393,00	5 600 695,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 421 000,00	0,00	656 859,00	656 859,00	4 077 859,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 973 088,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-264 534,00</b>	<b>-264 534,00</b>	<b>9 708 554,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	1 769,00	1 769,00	1 769,00
77	Produits exceptionnels	10 540,00	0,00	130 391,00	130 391,00	140 931,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>9 983 628,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-132 374,00</b>	<b>-132 374,00</b>	<b>9 851 254,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 983 628,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-132 374,00</b>	<b>-132 374,00</b>	<b>9 851 254,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>639 170,76</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 490 424,76</b>
---	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>302 704,76</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	200 784,00	200 784,00	225 784,00
21	Immobilisations corporelles	761 198,59	0,00	-7 071,59	-7 071,59	754 127,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>786 198,59</b>	<b>0,00</b>	<b>193 712,41</b>	<b>193 712,41</b>	<b>979 911,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 793 655,99	0,00	-468 200,75	-468 200,75	2 325 455,24
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 943 655,99</b>	<b>0,00</b>	<b>-468 200,75</b>	<b>-468 200,75</b>	<b>2 475 455,24</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 729 854,58</b>	<b>0,00</b>	<b>-274 488,34</b>	<b>-274 488,34</b>	<b>3 455 366,24</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 729 854,58</b>	<b>0,00</b>	<b>-274 488,34</b>	<b>-274 488,34</b>	<b>3 455 366,24</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 455 366,24</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	8 560,61	8 560,61	8 560,61
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	278 407,05	278 407,05	278 407,05
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>286 967,66</b>	<b>286 967,66</b>	<b>286 967,66</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>286 967,66</b>	<b>286 967,66</b>	<b>736 967,66</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	583 516,76		-561 457,00	-561 457,00	22 059,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	280 644,00		1,00	1,00	280 645,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>864 160,76</b>		<b>-561 456,00</b>	<b>-561 456,00</b>	<b>302 704,76</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 314 160,76</b>	<b>0,00</b>	<b>-274 488,34</b>	<b>-274 488,34</b>	<b>1 039 672,42</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 415 693,82</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 455 366,24</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>302 704,76</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-265 061,00		-265 061,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	685 184,00		685 184,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-4 900,00		-4 900,00
66	Charges financières	-69 705,00	0,00	-69 705,00
67	Charges exceptionnelles	83 564,00	0,00	83 564,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1,00	1,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-561 457,00	-561 457,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>429 082,00</b>	<b>-561 456,00</b>	<b>-132 374,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-132 374,00</b>
---	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	-468 200,75	0,00	-468 200,75
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	200 784,00	0,00	200 784,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-7 071,59	0,00	-7 071,59
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>-274 488,34</b>	<b>0,00</b>	<b>-274 488,34</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-274 488,34</b>
---	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	-20 000,00		-20 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-901 393,00		-901 393,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	656 859,00		656 859,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	1 769,00	0,00	1 769,00
77	Produits exceptionnels	130 391,00	0,00	130 391,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>-132 374,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-132 374,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-132 374,00</b>
---	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 560,61	0,00	8 560,61
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	278 407,05	0,00	278 407,05
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1,00	1,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-561 457,00	-561 457,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>286 967,66</b>	<b>-561 456,00</b>	<b>-274 488,34</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-274 488,34</b>
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>4 634 727,00</b>	<b>-265 061,00</b>	<b>-265 061,00</b>
60221	Combustibles et carburants	37 057,00	52 943,00	52 943,00
604	Achats d'études, prestations de services	9 800,00	25 200,00	25 200,00
605	Achats de matériel, équipements	4 500,00	-4 500,00	-4 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	850 000,00	-300 000,00	-300 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	93 000,00	41 000,00	41 000,00
6064	Fournitures administratives	12 300,00	-3 800,00	-3 800,00
6066	Carburants	650,00	3 050,00	3 050,00
6068	Autres matières et fournitures	32 200,00	37 800,00	37 800,00
611	Sous-traitance générale	1 067 100,00	104 744,00	104 744,00
6122	Crédit-bail mobilier	10 050,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	92 000,00	59 600,00	59 600,00
6135	Locations mobilières	375 500,00	-125 500,00	-125 500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	11 100,00	-11 100,00	-11 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	12 000,00	12 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	69 700,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 800,00	-1 800,00	-1 800,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	310,00	-310,00	-310,00
61551	Entretien matériel roulant	63 900,00	7 100,00	7 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 690,00	-11 584,00	-11 584,00
6156	Maintenance	216 600,00	-50 600,00	-50 600,00
6161	Multirisques	41 500,00	12 932,00	12 932,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	28 600,00	3 504,00	3 504,00
6168	Autres	1 100,00	-700,00	-700,00
618	Divers	4 950,00	-4 950,00	-4 950,00
6226	Honoraires	273 000,00	-123 000,00	-123 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	3 900,00	3 900,00
6231	Annonces et insertions	2 340,00	11 960,00	11 960,00
6237	Publications	1 100 000,00	43 871,00	43 871,00
6238	Divers	600,00	-600,00	-600,00
6241	Transports sur achats	1 240,00	1 260,00	1 260,00
6248	Divers	300,00	-300,00	-300,00
6251	Voyages et déplacements	15 100,00	-1 000,00	-1 000,00
6256	Missions	120,00	576,00	576,00
6257	Réceptions	4 000,00	-500,00	-500,00
6261	Frais d'affranchissement	4 100,00	-1 000,00	-1 000,00
6262	Frais de télécommunications	49 700,00	-20 700,00	-20 700,00
627	Services bancaires et assimilés	1 020,00	-20,00	-20,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 100,00	1 300,00	1 300,00
6288	Autres	1 000,00	400,00	400,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	108 000,00	-18 586,00	-18 586,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	10 500,00	-6 539,00	-6 539,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	1 200,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	800,00	450,00	450,00
6358	Autres droits	13 200,00	-1 562,00	-1 562,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>4 663 831,00</b>	<b>685 184,00</b>	<b>685 184,00</b>
6211	Personnel intérimaire	226 000,00	88 054,00	88 054,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	29 735,64	29 735,64
6311	Taxe sur les salaires	47 502,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	259 528,00	-6 209,64	-6 209,64
6334	Particip. employeurs effort construct°	14 015,00	-65,37	-65,37
6335	Versts libératoires exonérat° taxe appr.	18 831,00	1 285,91	1 285,91
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 083,00	73,99	73,99
6411	Salaires, appointements, commissions	2 901 600,00	425 770,92	425 770,92
6412	Congés payés	87 811,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	764 368,00	52 197,89	52 197,89
6452	Cotisations aux mutuelles	49 501,00	16 988,26	16 988,26
6453	Cotisations aux caisses de retraites	187 937,00	12 833,92	12 833,92
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	32 498,00	58 944,59	58 944,59
6472	Versements aux comités d'entreprise	17 410,00	1 188,88	1 188,88
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 500,00	1 500,00	1 500,00
648	Autres charges de personnel	42 247,00	2 885,01	2 885,01
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 080,00</b>	<b>-4 900,00</b>	<b>-4 900,00</b>
6542	Créances éteintes	5 080,00	-4 900,00	-4 900,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>9 303 638,00</b>	<b>415 223,00</b>	<b>415 223,00</b>

Accusé de réception en préfecture 014 + 65)

051-820964260-20241211-CA202412\_207-DE

Reçu le 08/01/2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>450 000,00</b>	<b>-69 705,00</b>	<b>-69 705,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	450 000,00	-70 000,00	-70 000,00
666	Pertes de change	0,00	295,00	295,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>83 564,00</b>	<b>83 564,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	45 997,83	45 997,83
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	428,33	428,33
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	37 137,84	37 137,84
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>9 758 638,00</b>	<b>429 082,00</b>	<b>429 082,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>583 516,76</b>	<b>-561 457,00</b>	<b>-561 457,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>280 644,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	280 644,00	1,00	1,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>864 160,76</b>	<b>-561 456,00</b>	<b>-561 456,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>864 160,76</b>	<b>-561 456,00</b>	<b>-561 456,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>10 622 798,76</b>	<b>-132 374,00</b>	<b>-132 374,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 490 424,76</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>-20 000,00</b>	<b>-20 000,00</b>
64198	Autres remboursements	50 000,00	-20 000,00	-20 000,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>6 502 088,00</b>	<b>-901 393,00</b>	<b>-901 393,00</b>
706	Prestations de services	5 639 628,00	-901 393,00	-901 393,00
7083	Locations diverses	574 500,00	0,00	0,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	246 015,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	41 945,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>3 421 000,00</b>	<b>656 859,00</b>	<b>656 859,00</b>
74	Subventions d'exploitation	3 421 000,00	656 859,00	656 859,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>9 973 088,00</b>	<b>-264 534,00</b>	<b>-264 534,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 769,00</b>	<b>1 769,00</b>
766	Gains de change	0,00	1 769,00	1 769,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>10 540,00</b>	<b>130 391,00</b>	<b>130 391,00</b>
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénéf)	10 540,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	65 995,26	65 995,26
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	64 395,74	64 395,74
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>9 983 628,00</b>	<b>-132 374,00</b>	<b>-132 374,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>9 983 628,00</b>	<b>-132 374,00</b>	<b>-132 374,00</b>

+	<b>0,00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
+	<b>639 170,76</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
=	<b>10 490 424,76</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>200 784,00</b>	<b>200 784,00</b>
2051	Concessions et droits assimilés	25 000,00	200 784,00	200 784,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>761 198,59</b>	<b>-7 071,59</b>	<b>-7 071,59</b>
2135	Installations générales, agencements	50 000,00	-10 000,00	-10 000,00
2154	Matériel industriel	433 555,00	73 490,00	73 490,00
2181	Installat° générales, agencements	2 896,30	7 104,25	7 104,25
2182	Matériel de transport	29 159,89	25 041,58	25 041,58
2183	Matériel de bureau et informatique	3 249,55	28 988,92	28 988,92
2184	Mobilier	120 000,40	-24 512,89	-24 512,89
2188	Autres immobilisations corporelles	122 337,45	-107 183,45	-107 183,45
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>786 198,59</b>	<b>193 712,41</b>	<b>193 712,41</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 793 655,99</b>	<b>-468 200,75</b>	<b>-468 200,75</b>
1021	Dotation	2 793 655,99	-468 200,75	-468 200,75
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	150 000,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 943 655,99</b>	<b>-468 200,75</b>	<b>-468 200,75</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 729 854,58</b>	<b>-274 488,34</b>	<b>-274 488,34</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>3 729 854,58</b>	<b>-274 488,34</b>	<b>-274 488,34</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-274 488,34</b>
---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	450 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	450 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		450 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	8 560,61	8 560,61
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	278 407,05	278 407,05
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	278 407,05	278 407,05
Total des recettes financières		0,00	286 967,66	286 967,66
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>450 000,00</b>	<b>286 967,66</b>	<b>286 967,66</b>
021	Virement de la section d'exploitation	583 516,76	-561 457,00	-561 457,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	280 644,00	1,00	1,00
28031	Frais d'études	4 009,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	79 359,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	48 860,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 986,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	15 088,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	33 203,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	40 518,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	19 863,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	2 337,00	0,00	0,00
28188	Autres	35 421,00	1,00	1,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>864 160,76</b>	<b>-561 456,00</b>	<b>-561 456,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>864 160,76</b>	<b>-561 456,00</b>	<b>-561 456,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 314 160,76</b>	<b>-274 488,34</b>	<b>-274 488,34</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-274 488,34</b>
---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositi ons nouvelle s	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 415 693,82	0,00	0,00	2 415 693,82
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-261 198,59	0,00	0,00	-261 198,59
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 154 495,23	0,00	0,00	2 154 495,23

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 154 495,23	0,00	0,00	2 154 495,23
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 154 495,23	0,00	0,00	2 154 495,23

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	2 943 655,99	-468 200,75	-468 200,75	2 675 455,24
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	3 018 655,99	-283 048,95	-283 048,95	2 735 607,04
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	75 000,00	185 151,80	185 151,80	260 151,80

*(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*

*(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"*

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>2 943 655,99</b>	<b>-468 200,75</b>	<b>II 2 475 455,24</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	0,00	150 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>2 793 655,99</b>	<b>-468 200,75</b>	<b>2 325 455,24</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotations	2 793 655,99	-468 200,75	2 325 455,24
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**Nombre de membres**

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **8**

Ayant reçu mandat : **3**

Absents : **0**

Excusés : **4**

**DELIBERATION n° CA24-12-208**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 11 Décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à 9 h 30, le Conseil d'administration de l'Établissement public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 2 décembre 2024, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE  
M. Charles DE COURSON  
Mme Frédérique SCHULTHESS  
M. Rudy NAMUR  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON  
M. Arnaud ROBINET

**Ayant reçu mandat :**

M. Charles DE COURSON représenté par  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Arnaud ROBINET représenté par  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON représenté par  
M. Pierre POUPART

**Excusés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Philippe PICHERY  
M. Thibaut DUCHENE  
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET  
M. Christian AUBERTIN

**Excusés :**

M. Bruno GANTELET

**Assistent également à la réunion :**

Mme Sabine GALICHER  
M. Philippe SALMON  
M. Pierre POUPART  
M. Didier KURZ  
Mme Céline THOMAS  
M. Daniel FRIZOT  
Mme Nathalie KALBE  
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 8 (huit) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

### **OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

Approbation de la reconduction d'une ligne de trésorerie de 500 K€ à la Banque Postale et de la souscription de deux lignes de trésorerie de 500 k€ chacune dans deux établissements bancaires différents à utiliser selon les besoins de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que l'actuelle ligne de trésorerie de la Banque Postale arrive à échéance le 31 mai 2025 et qu'il convient de reconduire le principe d'utilisation des lignes de trésorerie pour le bon fonctionnement de l'établissement ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement du fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que ces lignes de trésorerie sont nécessaires au fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **AUTORISE** la reconduction de la ligne de trésorerie de 500k€ à la Banque Postale qui arrive à échéance en mai 2025 et la souscription de deux lignes de trésorerie supplémentaires de 500 k€ chacune dans deux établissements bancaires différents à utiliser selon les besoins de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à souscrire auprès des organismes financiers, les lignes de trésorerie correspondantes au bénéfice de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry suivant les conditions des offres retenues, et à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à mobiliser et à rembourser la trésorerie selon les besoins de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

**VOTES**

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,  
Jean-Marc ROZE



Certifié exécutoire le 08/01/2025

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 08/01/2025
- La publication sur le site [www.xcr-airport.com](http://www.xcr-airport.com) le : 08/01/2025

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**Nombre de membres**

En exercice : **12**  
Présents ou représentés : 8  
Ayant reçu mandat : 3  
Absents : 0  
Excusés : 4

**DELIBERATION n° CA24-12-209**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 11 Décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à 9 h 30, le Conseil d'administration de l'Établissement public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 2 décembre 2024, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE  
M. Charles DE COURSON  
Mme Frédérique SCHULTHESS  
M. Rudy NAMUR  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON  
M. Arnaud ROBINET

**Ayant reçu mandat :**

M. Charles DE COURSON représenté par  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Arnaud ROBINET représenté par  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON représenté par  
M. Pierre POUPART

**Excusés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Philippe PICHERY  
M. Thibaut DUCHENE  
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET  
M. Christian AUBERTIN

**Excusés :**

M. Bruno GANTELET

**Assistent également à la réunion :**

Mme Sabine GALICHER  
M. Philippe SALMON  
M. Pierre POUPART  
M. Didier KURZ  
Mme Céline THOMAS  
M. Daniel FRIZOT  
Mme Nathalie KALBE  
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 8 (huit) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

### **OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

Adoption des tarifs publics 2025.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que les tarifs publics 2025 ont été adaptés et mis à jour en lien avec le développement de l'activité et tels que présentés en séance.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **ADOpte** les tarifs publics 2025 ci-joints en annexe afin qu'ils puissent être mis en application.

### **VOTES**

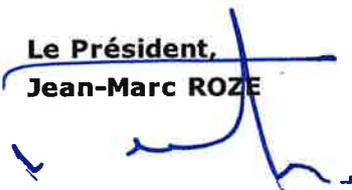
Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

**Le Président,**  
**Jean-Marc ROZE**



Certifié exécutoire le 08/01/2025

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 08/01/2025
- La publication sur le site [www.xcr-airport.com](http://www.xcr-airport.com) le : 08/01/2025



Établissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry  
Rue Louis Blériot  
51320 BUSSY LETTRÉE

## SOMMAIRE

---

<b>REDEVANCES AERONAUTIQUES</b>	<b>3</b>
<hr/>	
<b>FORFAIT AEROCLUBS – PROPRIETAIRES PRIVES</b>	
1. REDEVANCES D’ATTERRISSAGE	3
TARIFS DE BASE	
VOLS D’ENTRAINEMENTS	
2. REDEVANCE DE BALISAGE	4
3. REDEVANCES DE STATIONNEMENT	4
4. REDEVANCE D’OUVERTURE EXCEPTIONNELLE	4
5. REDEVANCES PASSAGERS	5
6. REDEVANCE D’ASSISTANCE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)	5
7. REDEVANCES LDCS	5
EXONERATIONS REDEVANCES PASSAGERS / PMR / LDCS	5
<b>ASSISTANCES</b>	<b>6</b>
<hr/>	
1. FORFAIT ASSISTANCE VOL COMMERCIAL PASSAGERS	6
2. FORFAIT ASSISTANCE AVIATION GENERALE, D’AFFAIRE ET EVACUATION SANITAIRE	8
3. FORFAIT ASSISTANCE TECHNIQUE AERONEFS EN ENTRAINEMENT	9
4. ELEVATION DU NIVEAU SSLIA	10
5. DEGIVRAGE	10
6. AUTRES ASSISTANCES	10
7. MISE A DISPOSITION AGENT EPGAV	11
8. AVITAILLEMENT	11
9. ASSISTANCE CARGO	11
<b>REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES</b>	<b>12</b>
<hr/>	
1. REDEVANCES DOMANIALES	12
2. REDEVANCES DOMANIALES COURTE DUREE	12
3. REDEVANCES POUR FILMS ET PRISES DE VUE	12
4. REDEVANCES AFFICHAGE PUBLICITAIRE	13
5. REDEVANCES DE STATIONNEMENT SUR PARKINGS VEHICULES	13
<b>FACTURATION</b>	<b>14</b>
<hr/>	
DISPOSITIONS GENERALES	14
REFERENCE AU IATA SGHA (2025) « AHM 810 MAIN AGREEMENT »	14
DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIERE DE PRESTATIONS AERONAUTIQUES	14
FACTURATION, DEBOURS, MODES ET DELAIS DE REGLEMENT	15
RECLAMATIONS, RECouvreMENT	16
GARANTIES, CAUTION	16
CONTENTIEUX	16
<b>CONTACTS</b>	<b>17</b>
<hr/>	

L'équipe de XCR AIRPORT est à votre disposition pour vous informer sur les tarifs des redevances aéronautiques, ainsi que les exonérations applicables afin de prendre en compte les informations relatives à vos aéronefs et d'effectuer des simulations tarifaires.

Les redevances aéronautiques (atterrissage, stationnement, balisage et passagers) sont dues pour chaque mouvement par l'exploitant de l'aéronef.

**Pour des raisons de sécurité et de sûreté, l'assistance des aéronefs est obligatoire (certification EASA).**

Les demandes d'assistance doivent être coordonnées avec le bureau des opérations de l'aéroport (contact en fin de document).

**Tous les tarifs sont exprimés en euros hors taxes.**

La masse de l'aéronef à prendre en compte pour le calcul des redevances est calculée d'après la masse maximale au décollage (MTOW) portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef, arrondie à la tonne supérieure, et/ou telle qu'elle apparaît sur le registre VERITAS de l'année en cours.

## REDEVANCES AERONAUTIQUES

---

### FORFAIT AEROCLUBS – PROPRIETAIRES PRIVES

Les aéro-clubs ainsi que les propriétaires privés possédant des aéronefs **de masse maximale (MTOW) inférieure ou égale à 7 tonnes de MTOW** exploités à des fins exclusivement privées et non-commerciales peuvent opter pour une redevance forfaitaire de **590,00 € HT** par aéro-club ou par propriétaire et par année civile **inclus une assistance minimale**.

Cette redevance forfaitaire comprend un nombre illimité d'atterrissages durant toute l'année.

Cette redevance **exclut le balisage et la redevance de stationnement**.

Il convient à chaque aéroclub et à chaque propriétaire privé de fournir à l'aéroport la preuve de propriété de chaque aéronef lors du paiement de cette redevance forfaitaire.

### 1. REDEVANCES D'ATTERRISSAGE

Cette redevance est due par tout aéronef effectuant un atterrissage sur un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique.

Sont exonérés :

- ➔ Les aéronefs spécialement affectés aux déplacements des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par décision du Ministre Chargé de l'Aviation Civile ;
- ➔ Les aéronefs qui effectuent un atterrissage forcé sur l'aéroport en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables ;

### REDUCTIONS

---

Les giravions bénéficient d'une réduction de 50 % sur le montant de la redevance (Article 5 de l'arrêté du 24 janvier 1956).

## TARIFS DE BASE

Pour tout aéronef de MTOW ≤ 7 tonnes ( <b>inclus Touché / Remises de Gaz</b> )	65,00€
Forfait annuel pour tout aéronef de MTOW de 2 tonnes à 7 tonnes exploité à des fins exclusivement privées et non-commerciales ( <i>voir Forfait aviation générale page suivante</i> )	590,00€HT Par aéroclub ou par propriétaire
Pour tout aéronef de MTOW > 7 tonnes	9,00€ par tonne de MTOW

## VOLS D'ENTRAINEMENTS

Type de mouvement		Par tonne de MTOW
Atterrissage complet	Full landing	9,00€
Touché	Touch and Go	1,60€
Remise des gaz	Go around	0,80€
Accélération-Arrêt	Rejected Take-off	9,00€

Aéronefs ≤ 7 tonnes : le premier mouvement sera facturé un minimum de **65 € HT**.  
Les mouvements suivants seront facturés conformément aux tarifs ci-dessus.

## 2. REDEVANCE DE BALISAGE

La redevance d'usage des dispositifs d'éclairage est due par tous les aéronefs qui effectuent un décollage ou un atterrissage sur un aéroport ouvert à la circulation aérienne publique, soit en horaire de nuit, soit de jour par mauvaise visibilité, à la demande du Commandant de bord ou pour raison de sécurité sur l'ordre de l'autorité responsable du fonctionnement du balisage.

Par atterrissage ou décollage, touché ou remise des gaz, accélération-arrêt	60,00€ par mouvement
---	----------------------

## 3. REDEVANCES DE STATIONNEMENT

La redevance est due par tout aéronef stationnant sur les surfaces destinées à cet usage.

La redevance de stationnement est calculée par heure de stationnement d'après la masse maximale (MTOW) de l'aéronef.

La durée de stationnement est décomptée pour tout aéronef entre l'heure d'atterrissage et l'heure de décollage, chaque heure commencée est due. La direction de l'aéroport établit le point de stationnement des aéronefs

Sont exemptés les aéronefs spécialement affectés aux déplacements des personnalités exerçant des fonctions, dont la liste est établie par décision du Ministre chargé de l'Aviation Civile.

	Par tonne et par heure
Aires de Trafic	0,40€
Aires Eloignées	0,25€
Aire sous abris	Sur demande préalable et devis
Stationnement longue durée (supérieur à 5j.) ou sous contrat	Sur devis préalable

## 4. REDEVANCE D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Atterrissage ou de décollage hors horaires d'ouvertures du SNA, telles que publiées dans l'AIP France ou NOTAM et mise à disposition d'un agent AFIS Accusé de réception en préfecture	370€ Par mouvement
---	--------------------

051-820964260-20241211-CA202412\_209-DE  
Reçu le 08/01/2025

## 5. REDEVANCES PASSAGERS

La redevance est due par passager au départ, pour l'usage des installations aménagées servant à l'embarquement, au débarquement et à l'accueil des passagers. Celle-ci est appliquée à tout transporteur exploitant un aéronef à des fins commerciales, ou par un aéronef de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 4 tonnes qui n'est pas exploité à des fins commerciales.

	Par passager au départ
Vol national et international (Zone Schengen ou hors Schengen)	6,50€

## 6. REDEVANCE D'ASSISTANCE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

La redevance est due par passager au départ, pour l'usage des installations aménagées servant à l'embarquement, au débarquement et à l'accueil des passagers. Celle-ci est appliquée à tout passager soumis à la redevance passager.

La redevance Personnes à Mobilité Réduite (PMR), est conforme au règlement N°1107/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 05 juillet 2006 à effet au 1er juillet 2008.

	Par passager au départ
Redevance PMR	1,30€

## 7. REDEVANCES LDCS

La redevance LDCS (Local Departure Control System – Système informatique à l'enregistrement et à l'embarquement) est due, par passager nécessitant un enregistrement au sein de l'aérogare.

	Par passager au départ
Utilisation du LDCS	0,80€

## EXONERATIONS REDEVANCES PASSAGERS / PMR / LDCS

- ➔ Les personnels dont la présence à bord est directement liée au vol considéré (membres de l'équipage assurant le vol, agents de sûreté ou de police, accompagnateurs du fret) ;
- ➔ Les enfants de moins de 2 ans ;
- ➔ Les passagers en transit direct, effectuant un arrêt momentané sur un aéroport et repartant par le même aéronef avec un numéro de vol au départ identique au numéro de vol de l'aéronef à bord duquel ils sont arrivés ;
- ➔ Les passagers, reprenant leur vol après un atterrissage forcé en raison d'incidents techniques, de conditions atmosphériques défavorables ou de tout autre cas de force majeure.
- ➔ Les passagers d'un aéronef effectuant une évacuation sanitaire d'urgence.

## ASSISTANCES

Les demandes d'assistance doivent être coordonnées avec le bureau des opérations de l'aéroport (contacts en dernière page).

### 1. FORFAIT ASSISTANCE VOL COMMERCIAL PASSAGERS

Le forfait d'assistance pour vol commercial passagers est obligatoire pour tous vols commerciaux comportant des passagers, à l'exception des vols d'aviation d'affaire pour lesquels un forfait spécifique est décrit plus loin.

Ce forfait comprend les services suivants :

Pour les passagers :

- ➔ L'enregistrement des passagers et délivrance de carte d'embarquement
- ➔ La pesée des bagages
- ➔ Le débarquement et/ou l'embarquement des passagers
- ➔ Le déchargement et/ou le chargement des bagages

Par avion de :	Arrivée et/ou Départ Avec PAX
20 à 50 sièges	750,00 €
51 à 100 sièges	950,00 €
101 à 120 sièges	1 200,00 €
121 à 150 sièges	1 500,00 €
151 à 200 sièges	1 900,00 €
201 à 230 sièges	1 950,00 €
231 à 280 sièges	2 350,00 €
281 à 320 sièges	2 950,00 €
321 à 380 sièges	3 650,00 €
Plus de 380 sièges	Sur devis

Pour l'aéronef et l'équipage :

- L'assistance au placement de chaque aéronef et son calage
- Le GPU, pendant la durée de l'escale (maximum de 2h)
- Un escalier passagers
- L'accueil des équipages
- L'accès aux salons équipage et VIP
- L'accès internet (Wifi) et télévision satellite
- Le transport des équipages, si nécessaire, de et vers l'aérogare
- La manutention des bagages des équipages
- La fourniture des données météo
- La transmission des contacts pour les services de : catering, réservations d'hôtels, taxis, voitures de location
- L'envoi des messages de mouvements

MTOW (arrondi à la T >)	Technique *
0 à 50	360,00€
51 à 100	400,00€
101 à 200	450,00€
Plus de 200	520,00€

\*L'escale technique consiste en une arrivée et un départ à vide ou en transit (sans débarquement/embarquement des passagers) et/ou fuel stop.

## REDUCTIONS

---

En cas de programme de vols réguliers un contrat SGHA peut être conclu, prendre contact avec le service OPS (contacts en fin de document).

## MAJORATIONS

---

- Dimanche et Nuit (de 21h à 6h, heures locales) : 50%
- Fériés : 100%
- Annulation avec préavis inférieur à 24h : 100%
- Annulation avec préavis compris entre 24h et 48h : 50%
- Pénalité retard du vol supérieur à 1h (préavis < à 4h) : 25%
- Pénalité retard du vol supérieur à 2h par heure de retard (préavis < à 4h) : 50%
- **Charges exceptionnelles hors tarifs publics (sur Devis)**

## 2. FORFAIT ASSISTANCE AVIATION GENERALE, D’AFFAIRE ET EVACUATION SANITAIRE

### TARIFS DE BASE

MTOW (arrondi à la T >)	Forfait
Moins de 3 T	100,00€
De 3 à 4T	130,00€
De 5 à 6T	275,00€
De 7 à 10T	330,00€
De 11 à 25T	440,00€
Plus de 25T	750,00€

Ce forfait comprend les services suivants :

Pour les passagers :

- L'accueil des passagers
- L'usage des installations terminales et l'accès aux salons équipage et VIP
- L'accès internet (Wifi)
- L'utilisation des moyens de sûreté selon les directives en vigueur
- Le transport des passagers entre l'aéronef et l'aérogare
- La manutention des bagages

Pour l'aéronef et l'équipage :

- L'assistance au placement de chaque aéronef et son calage
- L'accueil des équipages
- La mise à disposition d'un escabeau passager pendant les mouvements d'équipage
- L'accès aux salons équipage et VIP
- L'accès internet (Wifi)
- Le transport des équipages entre l'avion et l'aérogare
- La manutention des bagages des équipages
- La fourniture des données météo
- La transmission des contacts pour les services : catering, réservations d'hôtels, taxis, voitures de location
- L'utilisation des moyens de sûreté selon les directives en vigueur
- L'envoi de messages de mouvements

Ce forfait exclut l'assistance GPU.

### REDUCTION

Dans le cadre de vols n'ayant pas de passager au départ et à l'arrivée (ferry-ferry), une réduction de 50% sera appliquée sur le tarif de base.

### MAJORATIONS

- Dimanche et Nuit (de 21h à 6h, heures locales) : 50%
- Fériés : 100%
- Annulation avec préavis inférieur à 24h : 100%
- Annulation avec préavis compris entre 24h et 48h : 50%
- Pénalité retard du vol supérieur à 1h (préavis < à 4h) : 25%
- Pénalité retard du vol supérieur à 2h par heure de retard (préavis < à 4h) : 50%

### 3. FORFAIT ASSISTANCE TECHNIQUE AERONEFS EN ENTRAINEMENT

#### TARIF DE BASE

---

MTOW (arrondi à la T >)	Forfait
< 3 T	80,00€
3 à 4 T	130,00€
De 5 à 6 T	165,00€
De 7 à 10 T	220,00€
De 11 à 25 T	275,00€
De 26 à 50 T	385,00€
> 50 T	500,00€

Ce forfait comprend :

- La redevance de stationnement pour 2h
- Un escabeau passager pendant les mouvements d'équipage
- L'assistance au placement de chaque aéronef et son calage
- L'accueil des équipages
- Le transport des équipages entre l'avion et l'aérogare
- L'utilisation des moyens de sûreté selon les directives en vigueur
- L'usage des installations terminales
- La fourniture des données météo
- L'envoi de messages de mouvements
- L'accès au salon équipage
- L'accès internet (Wifi)
- Coordination des demandes de catering, réservations d'hôtels, taxis, voitures de location

Ce forfait exclut l'assistance GPU.

#### MAJORATIONS

---

- Dimanche et Nuit (de 21h à 6h, heures locales) : 50%
- Fériés : 100%
- Annulation avec préavis inférieur à 24h : 100%
- Annulation avec préavis compris entre 24h et 48h : 50%
- Pénalité retard du vol supérieur à 1h (préavis < à 4h) : 25%
- Pénalité retard du vol supérieur à 2h par heure de retard (préavis < à 4h) : 50%

#### 4. ELEVATION DU NIVEAU SSLIA

Le niveau SSLIA de référence en vigueur sur XCR AIRPORT est le Niveau 7.

Un opérateur aérien peut demander une élévation du niveau SSLIA afin de bénéficier d'un niveau de sécurité supérieur pour un vol. Si cette demande est réalisable, cette prestation sera facturée de la façon suivante :

Demande de niveau SSLIA supérieur au niveau requis par la réglementation	
Demande de niveau 8, 9, 10 a. préavis de 7 jours b. préavis < à 7 jours	2000€ par demande Cotation à la demande

#### 5. DEGIVRAGE

Prestations	Le litre de produit
380,00€	3,50€

#### 6. AUTRES ASSISTANCES

\*Toute période commencée est due.

Désignation	Unité	Prix *
GPU	Par demi-heure	70,00€
Airstart	Par start	275,00€
Vide toilette	Simple point	140,00€
	Multiples points	220,00€
Service eau	Simple point	150,00€
	Multiples points	220,00€
Pastillage	Forfait par aéronef	120,00€
Surveillance aéronef	Jour (minimum 6h)	600,00€
	Nuit (minimum 6h)	900,00€
	Férié (minimum 6h)	1200,00€
Repoussage	Par unité	180,00 €
Escalier passagers (maintenance)	Par heure	50,00€
	Par jour	350,00€
Escabeau de travail	Par heure	25,00€
	Par jour	180,00€
Nacelle	Par jour	Sur devis
Gonflage de roue à l'azote	Par roue	100,00€
Café, eau chaude	Forfait	20,00€
Glaçons	Sac	15,00€
Ménage avion	<b>Sur devis préalable</b>	

## 7. MISE A DISPOSITION AGENT EPGAV

- ➔ Minimum de perception : 1 unité (toute heure commencée est due)
- ➔ Majoration de 100% entre 21h00 et 08h00 si demande spécifique du client

Désignation	Unité	Euros HT
Main d'œuvre agent	Heure	55,00 €
Formateur interne EPGAV (hors mise à disposition de la salle)	<b>Sur devis préalable</b>	
Service IT	<b>Sur devis préalable</b>	
Accompagnement pour visite de groupe	<b>Sur devis préalable</b>	

## 8. AVITAILLEMENT

Le service de l'avitaillement est délégué à World Fuel Aviation Services (contacts en fin de document).

## 9. ASSISTANCE CARGO

Grille tarifaire cargo disponible sur demande (contact en fin de document).

### 1. REDEVANCES DOMANIALES

L'usage de l'espace public de l'Aéroport de Vatry donne lieu au versement d'une redevance d'occupation domaniale sous la forme d'une redevance mensuelle de **10,65€ HT/m<sup>2</sup>/mois** hors charges locatives.

**Les charges locatives (eau, énergies, enlèvement des bennes à déchets, entretien des communs et des espaces verts) s'élèvent à 6 €/m<sup>2</sup>/mois.**

La 1<sup>ère</sup> mise à disposition des cartes magnétiques d'accès est effectuée à titre gracieux, le remplacement sera facturé 50,00€.

Les emplacements de parking sécurisés poids lourd situés dans l'enceinte du Fret 1 et Fret 2 sont facturées selon convention et sur devis préalable.

Le détail des offres des locaux et leurs surfaces sont disponibles sur simple demande (contact domanial en fin de document).

Le cahier des clauses et conditions d'utilisation en vigueur au 01/07/2020 est applicable aux conventions d'occupation et disponible sur demande (contact domanial en fin de document).

### 2. REDEVANCES DOMANIALES COURTE DUREE

Dans le cadre d'une occupation de courte durée, la redevance est calculée à la journée ou à la demi-journée.

Prestation/Localisation	Détail de la prestation	Prix HT
<b>Salle de conférence - Aérogare Passagers (170 m<sup>2</sup>)</b> Capacité : tables et chaises pour 40 personnes ou chaises pour 70 personnes (Demande à faire au-delà)	1 journée	380,00 € (Charges incluses)
	½ journée	240,00 € (Charges incluses)
Les charges comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chauffage</li> <li>- La climatisation</li> <li>- L'énergie (eau – Electricité)</li> <li>- Les sanitaires</li> <li>- L'enlèvement des déchets</li> <li>- Le ménage</li> <li>- Le rangement de la salle</li> </ul>		
Facturation complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place de la salle est possible <b>sur devis préalable.</b></li> </ul>		

### 3. REDEVANCES POUR FILMS ET PRISES DE VUE

Une demande de devis préalable est nécessaire pour toutes prestations.

#### 4. REDEVANCES AFFICHAGE PUBLICITAIRE

L'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry (EPGAV) met à disposition, dans l'enceinte de l'aérogare passagers, des emplacements aux fins d'affichage publicitaire :

- ➔ sous forme de bâches (à fournir) :
  - 5 espaces dans le Hall Public, format d'1 emplacement : 2.5 x 5 m
  - 5 espaces publicitaires en salle d'embarquement, format d'1 emplacement : 2.5 x 5 m
  - 5 espaces publicitaires en salle d'arrivée, format d'1 emplacement : 2.5 x 3 m
- ➔ sur des écrans destinés à l'affichage des statuts des vols :
  - 6 écrans 32 pouces dans le Hall Public, situés au-dessus des banques d'enregistrement
  - 4 écrans 32 pouces en salles d'embarquement, situés au-dessus des comptoirs de vérification des cartes d'embarquement

Dans le Hall Public, l'affichage publicitaire est possible sur les écrans (32 pouces) mis en service dans le cadre de l'enregistrement des passagers et de leurs bagages (entre 2 et 6 écrans sont utilisés simultanément en fonction de la volumétrie de passagers à traiter).

Dans les salles d'embarquement, l'affichage publicitaire est possible sur 4 écrans (32 pouces), allumés 2h avant le décollage et jusqu'à l'embarquement des passagers. L'affichage se fera de manière groupée sur l'intégralité des écrans en service à savoir entre 4 et 10 écrans simultanés. L'image publicitaire sera diffusée en alternance avec le statut des vols.

Chaque campagne de communication sur écran est soumise à :

- Une redevance de premier établissement (frais techniques de programmation)
- Une redevance d'occupation Hebdomadaire ou Mensuelle pour diffusion sur les écrans.

**Tarification et attribution : sur devis et en fonction de la faisabilité technique et des espaces disponibles.**

Merci d'adresser vos demandes au service immobilier de l'aéroport (contact en fin de document).

#### 5. REDEVANCES DE STATIONNEMENT SUR PARKINGS VEHICULES

		HT	TTC
Stationnement voitures Parking P2, P3 et P4	Stationnement entre 0 et 2 heures	Gratuit	Gratuit
	Au-delà, par tranche de 24 heures indivisibles	€	10€
	Forfait stationnement 7 jours	€	50€
	En cas de perte du ticket	€	100€
Stationnement autocars, navettes passagers et taxi Parking P1	Sur autorisation préfectorale et/ou autorisation aéroportuaire.	Gratuit	Gratuit
Stationnement voitures parking éloigné	Toute durée	Gratuit	Gratuit

## DISPOSITIONS GENERALES

Sur tout aéroport ouvert à la circulation aérienne publique, les services rendus aux usagers et au public donnent lieu à une rémunération, sous la forme de redevances perçues au profit de l'opérateur qui fournit le service.

**Sur la base d'un programme communiqué par l'opérateur, XCR AIRPORT pourra pratiquer des remises tarifaires en fonction du volume d'activité ou pour le démarrage de nouvelles liaisons régulières ou charters (mesures incitatives, SGHA).**

## REFERENCE AU IATA SGHA (2025) « AHM 810 MAIN AGREEMENT »

Sauf autres accords, les Conditions Générales de l'Aéroport de Vatry sont soumises à la version 2025 du Standard Ground Handling Agreement (SGHA) "AHM 810 Main Agreement" établi par l'International Aviation Transport Association (IATA) et tel que publié dans le Airport Handling Manual.

## DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIERE DE PRESTATIONS AERONAUTIQUES

### Flotte du bénéficiaire

Il appartient au bénéficiaire d'informer XCR AIRPORT de toute modification apportée à sa flotte pour les aéronefs utilisant ou susceptibles d'utiliser l'Aéroport de Vatry :

Achats, ventes, locations, leasings, modifications des caractéristiques des aéronefs, ...etc. Le bénéficiaire pourra se prévaloir la régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception par l'aéroport de la notification des modifications ou du certificat de navigabilité.

### Déclaration d'exonération de T.V.A.

Tous les tarifs sont présentés hors T.V.A.

La T.V.A. est facturée au taux normal en vigueur (20,0 % au 1er janvier 2014).

Le régime d'application de la T.V.A. sur les prestations aéroportuaires et prestations d'assistance, a été défini par la loi des finances du 31 décembre 1995 qui est résumée ci-dessous :

Exploitant d'aéronef	
Compagnies aériennes Françaises de transport agréées (*) réalisant <b>moins de 80%</b> de leur trafic en international	Assujetties
Compagnies aériennes Françaises de transport agréées (*) réalisant <b>80% ou plus</b> de leur trafic en international	Exonérées
Compagnies aériennes étrangères de transport agréées et aéronefs d'états étrangers utilisés dans le cadre de missions déclarées	Exonérées
Aviation privée, d'affaire et sociétés de travail aérien	Assujetties
Aéronefs militaires Français et étrangers, aéronefs d'états, Français et étrangers	Assujetties

(\*) Entreprises définies dans les articles L.6412-1 et -2 du Code des transports.

Les conditions d'exonérations seront appliquées en fonction de l'instruction du Code Général des Impôts en vigueur à la date d'application des tarifs (4° II de l'article 262) comme suit :

« Les compagnies françaises mentionnées à l'annexe A et l'ensemble des compagnies étrangères, à l'exception de celles mentionnées à l'annexe B de l'instruction, ne sont plus tenues de délivrer une attestation. Seules les compagnies françaises non mentionnées à l'annexe A et les compagnies étrangères mentionnées à l'annexe B, et souhaitant

bénéficiaire de cette exonération s'engage à fournir à l'Aéroport Paris Vatry une attestation valable pour l'année en cours. »

Ce document certifie que les services à destination ou en provenance de l'étranger ou des DOM TOM, à l'exclusion de la France Métropolitaine, représentent au moins 80% des services exploités par le bénéficiaire (article 262 du Code Général des Impôts). Le bénéficiaire s'engage à faire parvenir à l'Aéroport de Vatry cette attestation pour le 20 janvier de chaque année au plus tard pour une application au 1<sup>er</sup> janvier.

**En l'absence de cette attestation, l'Aéroport de Vatry émettra les factures du bénéficiaire avec le taux de T.V.A. en vigueur. Dans ce cas, le bénéficiaire ne pourra se prévaloir de régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception de l'attestation.**

Pour les appareils ou vols effectués pour le compte d'une autre compagnie, l'application de la T.V.A. est fonction du régime auquel est soumise la compagnie qui est facturée pour les prestations aéroportuaires.

## FACTURATION, DEBOURS, MODES ET DELAIS DE REGLEMENT

### Facturation

En cas de non-paiement au comptant par le bénéficiaire dont l'aéronef utilise l'aéroport pendant les heures d'ouverture du Bureau des Opérations, la facture sera adressée au bénéficiaire, majorée d'une somme forfaitaire de frais de facturation de 10% ; cette somme forfaitaire ne dispensant pas des frais éventuels de relance et de contentieux prévus ci-dessous.

Les redevances extra aéronautiques sont payables sur facture émise par l'aéroport.

### Modes de règlement

Le bénéficiaire pourra acquitter ses factures :

- par chèque bancaire libellé au nom de l'Agent Comptable
- par virement bancaire

BIC : **TRPUFRP1**

IBAN : **FR76 1007 1510 0000 0020 0338 562**

sur le compte de :

**AEROPORT DE VATRY  
ETS PUBLIC DE GESTION  
TRESOR PUBLIC  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE**

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10071	51000	00002003385	62

### **IMPORTANT**

Merci d'indiquer les références portées sur la facture (N° client / N° Titre / N° Facture)

**Note** : Les frais bancaires relatifs aux règlements opérés par l'intermédiaire d'établissements bancaires sont à la charge du client, qui devra stipuler sur son ordre : « frais à la charge de l'émetteur ».

### Délais de règlement

**Les factures doivent être payées à leur date d'échéance mentionnée sur la facture ou à défaut à 30 jours à réception**

Agusé de réception en préfecture  
de la facture  
051-820964260-20241211-CA202412\_209-DE  
Reçu le 08/01/2025

## RECLAMATIONS, RECOUVREMENT

Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement.

Elles doivent être transmises avant l'exigibilité de la facture à l'adresse ci-dessous :

**Etablissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry**

**Rue Louis Blériot**

**51320 BUSSY LETTRÉE**

**France**

En cas de retard dans les règlements, l'Etablissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry :

- Se réserve le droit d'exiger le règlement immédiat de l'ensemble des prestations facturées ;
- Peut appliquer aux sommes échues des intérêts de retard à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal ;
- Une somme forfaitaire de 40€ pour des frais de recouvrement ;
- Ouvre droit à un intérêt calculé sur la base du taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points ;
- Peut appeler sur simple mise en demeure les garanties constituées et les cautions fournies.

## GARANTIES, CAUTION

Tout usager est tenu de fournir des garanties financières suffisantes en fonction du trafic prévisionnel estimé, du montant et de la durée du contrat d'assistance en escale ou de la convention d'occupation.

Ainsi, toute compagnie régulière desservant l'aéroport de Vatry est soumise au dépôt d'une caution équivalente à un mois de redevances aéronautiques et de coûts d'assistances estimés.

## CONTENTIEUX

Au choix de l'Aéroport de Vatry, la procédure de contentieux peut revêtir les modalités suivantes :

- Mise en œuvre de la procédure prévue par le Code des transports

« Article L. 6123-2. Après mise en demeure infructueuse du redevable de régulariser sa situation, la saisie conservatoire d'un aéronef exploité par le redevable ou lui appartenant peut-être requise auprès du juge du lieu d'exécution de la mesure par les autorités et dans les situations suivantes :

— Le ministre chargé des transports, (...)

— L'exploitant d'aérodrome, en cas de non-paiement ou de paiement insuffisant des redevances aéroportuaires ;

— L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, (...)

L'ordonnance du juge de l'exécution est transmise aux autorités responsables de la circulation aérienne de l'aérodrome aux fins d'immobilisation de l'aéronef. L'ordonnance est notifiée au redevable et au propriétaire de l'aéronef lorsque le redevable est l'exploitant.

Les frais entraînés par la saisie conservatoire sont à la charge du redevable.

Le paiement des sommes dues entraîne la mainlevée de la saisie conservatoire. »

- Procédure de droit commun.

Toute question relative aux Conditions Générales ainsi qu'aux prestations régies par ces Conditions Générales sera soumise à la loi Française, à l'exclusion de tout autre droit. Seule la version Française des présentes Conditions Générales fait foi en cas de litige.

Toute contestation survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales et/ou des prestations qu'elles régissent sera de la seule compétence des tribunaux de Châlons-en-Champagne.

Accusé de réception en préfecture

051-820964260-20241211-CA202412\_209-DE

Reçu le 08/01/2025

## CONTACTS

---

Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry  
Rue Louis Blériot  
51320 BUSSY LETTRÉE

Service	Téléphone	E-mail
Direction	+33 3 2664 8257	<a href="mailto:fpauquet@xcr-airport.com">fpauquet@xcr-airport.com</a>
Escale / Opérations	+33 3 2664 8230	<a href="mailto:ops@xcr-airport.com">ops@xcr-airport.com</a>
Bureau fret	+33 3 2664 8225	<a href="mailto:handling@xcr-airport.com">handling@xcr-airport.com</a>
Recouvrement	+33 3 2664 8282	<a href="mailto:agentcomptable@xcr-airport.com">agentcomptable@xcr-airport.com</a>
Facturation	+33 3 2664 8246	<a href="mailto:comptaclients@xcr-airport.com">comptaclients@xcr-airport.com</a>
Domanial	+33 3 2664 8207	<a href="mailto:immo@xcr-airport.com">immo@xcr-airport.com</a>
Avitaillement : service commercial	+33 (0) 608 437 747	<a href="mailto:jbrogniart@wfscorp.com">jbrogniart@wfscorp.com</a>
Avitaillement : demande d'avitaillement		<a href="mailto:fuel24@wfscorp.com">fuel24@wfscorp.com</a>
Avitaillement : station XCR	+33 (0)7 56 19 45 63	<a href="mailto:XCR.GPO-A@wfscorp.com">XCR.GPO-A@wfscorp.com</a>



**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**Nombre de membres**

En exercice : 12

Présents ou représentés : 8

Ayant reçu mandat : 3

Absents : 0

Excusés : 4

**DELIBERATION n° CA24-12-210**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 11 Décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à 9 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 2 décembre 2024, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE  
M. Charles DE COURSON  
Mme Frédérique SCHULTHESS  
M. Rudy NAMUR  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON  
M. Arnaud ROBINET

**Ayant reçu mandat :**

M. Charles DE COURSON représenté par  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Arnaud ROBINET représenté par  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON représenté par  
M. Pierre POUPART

**Excusés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Philippe PICHERY  
M. Thibaut DUCHENE  
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET  
M. Christian AUBERTIN

**Excusés :**

M. Bruno GANTELET

**Assistent également à la réunion :**

Mme Sabine GALICHER  
M. Philippe SALMON  
M. Pierre POUPART  
M. Didier KURZ  
Mme Céline THOMAS  
M. Daniel FRIZOT  
Mme Nathalie KALBE  
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 8 (huit) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

### **OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

Approbation de l'avenant n° 2 de la Convention annuelle 2023 de financement des investissements de la zone aéroportuaire de Vatry avec la Région Grand Est.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n°24CP-2064 en date du 15 novembre 2024 relative à l'avenant 2 à la convention de financement du programme d'investissement 2023 de l'aéroport de Vatry ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 de la convention annuelle 2023 de financement des investissements de la zone aéroportuaire de Vatry avec la Région Grand Est.
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à signer l'avenant de la convention annuelle 2023 de financement des investissements de la zone aéroportuaire de Vatry avec la Région Grand Est en annexe.

### **VOTES**

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

  
**Le Président,  
Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire le 08/01/2025  
Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 08/01/2025
- La publication sur le site [www.xcr-airport.com](http://www.xcr-airport.com) le : 08/01/2025

**AVENANT 2 A LA CONVENTION ANNUELLE 2023 DE FINANCEMENT DES  
INVESTISSEMENTS DE LA ZONE AEROPORTUAIRE DE VATRY**

**ENTRE**

**La Région Grand Est** représentée par le Président du Conseil Régional, dûment habilité par la décision N°24CP-2064 de la Commission Permanente en date du 15 novembre 2024, ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

**ET**

**L'Etablissement Public de gestion de l'aéroport de Vatry**, représenté par son Directeur Général, M. Fabrice PAUQUET, dûment habilité par la décision du Conseil d'Administration du 28 juin 2024, ci-après dénommé « Le bénéficiaire »,

d'autre part,

**VU** la délibération N°23CP-1501 de la Commission Permanente en date du 22 septembre 2023 relative au financement du programme d'investissement 2023 de l'aéroport de Vatry.

**VU** la délibération N°24CP-1221 de la Commission Permanente en date du 21 juin 2024 relative à l'avenant 1 à la convention de financement du programme d'investissement 2023 de l'aéroport de Vatry.

**VU** la délibération N°24CP-2064 de la Commission Permanente en date du 15 novembre 2024 relative à l'avenant 2 à la convention de financement du programme d'investissement 2023 de l'aéroport de Vatry

**IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

**Article 1 – Objet de l’avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier la date d’éligibilité des dépenses.

**Article 2 – Mise à jour de l’article 5 de la convention annuelle 2023 de financement des investissements**

L’article 5 est modifié comme suit :

Les dépenses subventionnables au titre du programme 2023 sont éligibles jusqu’au 30 avril 2025.

**Fait à Strasbourg, le .../.../...  
en autant d’exemplaires que de parties**

**POUR LE BENEFICIAIRE,  
La Directeur Général,**

**POUR LA REGION,  
Le Président du Conseil Régional,**

**Fabrice PAUQUET**

**Franck LEROY**

Les informations à caractère personnel vous concernant sont destinées à la Région, responsable du traitement de ces données, dans le cadre de la gestion de cette convention.  
La Région s’engage à respecter les dispositions de la loi Informatique et Libertés (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).  
En conséquence, vous disposez d’un droit d’accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à la direction de la Région en charge de cette convention.